

Communiqué de presse

Cergy, le 5 octobre 2021

SEANCE DE LA COMMISSION PERMANENTE DU LUNDI 4 OCTOBRE 2021

Les élus du Département du Val d'Oise se sont réunis en commission permanente lundi 4 octobre 2021 et ont délibéré sur 20 rapports à l'ordre du jour.

Les élus ont voté notamment :

- **230 000 euros** à la commune de Viarmes pour la restauration de la tour du clocher de l'église Saint-Pierre-Saint-Paul.
- **700 000 euros** à la commune de Gonesse pour la construction d'un gymnase à proximité du collège.
- **81 190 euros** à l'association « du côté des femmes » pour ses missions de soutien et d'accompagnement aux femmes victimes de violences.

Le chiffre du jour :

3 927 471,83 euros, l'investissement du Département dans le projet d'extension du collège Philippe Auguste à Gonesse. Il s'agit de la construction d'un bâtiment neuf comprenant la demi-pension et les vestiaires d'Education physique et sportive, ainsi que l'aménagement de 450 mètres carrés de salles de classes supplémentaires, portant la capacité d'accueil du collège à 750 places.

Synthèse

ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE – EMPLOI – ACTION CULTURELLE

Soutien aux arts plastiques : 13 000 euros alloués au total. L'Assemblée départementale a décidé de soutenir les initiatives suivantes :

- 2 000 euros à la commune d'Argenteuil pour l'organisation de l'édition 2021 du « Mai des artistes ».
- 2 000 euros à la commune d'Éragny-sur-Oise pour l'organisation de six expositions à la bibliothèque, à la Maison Bernardin de Saint-Pierre, et à la salle des Calandres.
- 2 000 euros à la commune de Saint-Prix pour développer le rythme de ses expositions et structurer la communication culturelle.
- 1 500 euros à l'association « L'Art Tôt » à Villiers-le-Bel pour l'organisation d'ateliers artistiques et de sorties culturelles.
- 1 500 euros à l'Association « EMA » d'Enghien-les-Bains pour l'organisation du salon « Les créateurs ».
- 4 000 euros à l'École Nationale Supérieure d'Arts de Paris-Cergy (ENSAPC) pour l'organisation d'un festival de jeunes diplômés à Neuville-sur-Oise ainsi que l'organisation d'un stage professionnalisant avec l'artiste Tomko Sauvage.

Aide au développement du cinéma : 10 600 euros alloués au total. L'Assemblée départementale a décidé de soutenir les initiatives suivantes :

- 800 euros à l'association « L'Ephemer'ID » pour l'organisation du « Festival du film court » à l'Isle-Adam.
- 9 000 euros à l'association « Kinotayo » pour l'organisation du « Festival du film japonais contemporain », qui se déroulera du 8 décembre 2021 au 10 avril 2022.
- 800 euros à la commune de Mériel pour l'organisation du festival du court-métrage « Au pays de Gabin », qui aura lieu du 17 au 21 novembre 2021.

FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE – INNOVATION

Subvention d'investissement dans le cadre du guide des aides départementales aux collectivités dans le domaine des mobilités : 115 525 euros alloués au total. L'Assemblée départementale a décidé l'attribution des subventions suivantes :

- 50 000 euros à la commune de Jouy-le-Moutier pour la réfection des rues de la Hayette et des Vignes Blanches.
- 60 000 euros pour la commune de Saint-Witz pour le réaménagement des voiries communales du programme « Cœur de village ».
- 5 525,75 euros pour la commune d'Enghien-les-Bains, afin de soutenir le développement d'infrastructures et de services favorisant l'usage du vélo.

Subventions d'investissement dans le cadre du guide des aides départementales aux collectivités dans le domaine de la culture : 446 602 euros alloués au total. L'Assemblée départementale a décidé l'attribution des subventions aux communes suivantes :

- 7 650 euros à la commune d'Epiais-Rhus pour la restauration de la toiture de l'église Notre-Dame de l'Assomption.
- 68 303 euros à la commune de Presles pour la restauration de la nef de l'église Saint-Germain de l'Auxerrois.
- 140 649 euros à la commune de Vetheuil pour des travaux de tenue de l'église Notre-Dame.

- 230 000 euros à la commune de Viarmes pour la restauration de la tour du clocher de l'église Saint-Pierre-Saint-Paul.

Subventions d'investissement dans le cadre du guide des aides départementales aux collectivités dans le domaine environnemental. L'Assemblée départementale a décidé l'attribution des subventions suivantes :

- 60 758,65 euros au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Montsault, pour créer une chambre à vannes sécurisée, poser des pompes hydrauliques, sécuriser la parcelle de captage et installer la télégestion.
- 48 317,04 euros au Syndicat Intercommunal de Collecte et de Transfert des Eaux Usées du Bassin de la Thève et de l'Ysieux, pour réaliser des travaux sur les réseaux, et supprimer un poste de refoulement.

Subvention d'investissement dans le cadre du guide des aides départementales aux collectivités dans le domaine des sports : 1 365 850 euros alloués au total. L'Assemblée départementale a décidé l'attribution des subventions suivantes :

- 21 024 euros à la commune de Cormeilles-en-Parisis pour la réalisation d'une aire multisport.
- 42 150 euros à la commune de Saint-Ouen l'Aumône pour l'extension des vestiaires de football.
- 27 772 à la commune de Vauréal, pour la réalisation d'un skate-park.
- 102 994 euros à la commune de Beauchamp, pour la réhabilitation des cours de tennis.
- 118 498 euros à la commune de Garges-lès-Gonesse pour la réhabilitation du gymnase Jean Jaurès.
- 132 412 euros à la commune de Méry-sur-Oise pour la réhabilitation du stade Pablo Neruda.
- 150 000 euros à la commune de Saint-Gratien pour la réhabilitation de la salle d'armes Forestier.
- 71 000 euros à la commune de Saint-Ouen l'Aumône pour la réhabilitation de la salle Armand Lecomte.
- 700 000 euros à la commune de Gonesse pour la construction d'un gymnase à proximité du collège.

Subventions d'investissement dans le cadre du guide des aides départementales aux collectivités dans le domaine de la culture : 197 060,95 euros alloués au total. L'Assemblée départementale a décidé l'attribution de subventions aux communes suivantes :

- 12 513 euros à la Communauté d'Agglomération Val Parisien pour le déploiement d'un dispositif par radiofréquence dans trois médiathèques intercommunales. Ce dispositif vise à permettre aux trois médiathèques de fournir au public le même niveau de service que les autres communes de l'agglomération, et à terme de réduire la charge de travail des agents ainsi que l'empreinte écologique.
- 165 250 euros à la communauté d'agglomération Roissy-Pays-de-France pour les travaux de restructuration de la médiathèque Anna Langfus à Sarcelles, afin d'augmenter la surface de la médiathèque et de restructurer le bâtiment.
- 19 297,95 euros à la commune de Taverny pour l'aménagement de l'espace jeunesse de sa médiathèque, pour remplacer le mobilier de la médiathèque et ainsi proposer au public un espace moderne, agréable et sûr.

L'Assemblée départementale approuve l'avant-projet définitif de l'extension du collège Philippe Auguste à Gonesse à hauteur de 3 927 471,83 euros. Le but de ce projet réside dans la construction d'un bâtiment neuf comprenant la demi-pension et les vestiaires d'Education physique et sportive, ainsi que l'aménagement de 450 mètres carrés de salles de classes supplémentaires, portant la capacité d'accueil du collège à 750 places.

SOLIDARITÉ – ACCOMPAGNEMENT ET LIEN SOCIAL – SERVICE SOCIAL

Subvention de fonctionnement 2021 à l'association « Du côté des femmes ».
L'Assemblée départementale a décidé l'attribution d'une subvention de 80 190 euros à l'association « Du côté des femmes » pour ses missions d'accueil, d'écoute, de soutien et d'orientation des femmes victimes de violences. L'association travaille à travers différents pôles, vise à soutenir l'autonomie des femmes ainsi que l'affirmation de leurs droits, et mène des actions pour garantir ces droits aux femmes victimes de violences.

Contacts presse :

Guillaume TESSIER

Gilles TREFFORT

gilles.treffort@valdoise.fr

Tél. 01 34 25 34 14

Suivez l'actualité du Département du Val d'Oise sur valdoise.fr, sur [Facebook](#) et sur [Twitter](#).